

Index égalité femmes-hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, SARPLAST Industrie publie son Index sur l'égalité femmes-hommes.

En quoi consiste cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points).
- L'écart de taux d'augmentations (35 points).
- Le % de femmes augmentées au retour de congé maternité (15 points).
- La répartition des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise (10 points).

L'index sur l'égalité femmes-hommes au sein de Sarplast Industrie :

L'index de l'égalité femmes-hommes de Sarplast Industrie, au **1er mars 2022**, est de **88 points sur 100**.

Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle nous encourage à veiller au maintien de cette note et nous pousse également à améliorer notre score.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et à tous les stades de la vie professionnelle, représente un enjeu majeur du développement des salariés dans l'entreprise.